

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Objet : Fixation de la participation financière des seniors à l'atelier floral dans le cadre de la semaine Bleue 2022

Date de la convocation : 30.06.2022

Date d'affichage du compte-rendu succinct
ou de notification : **12 JUL. 2022**

Date de réception en préfecture des Yvelines : **13 JUL. 2022**

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	11
Représentés	3
Absents excusés	1
Votants	14

Certifié exécutoire,



La Présidente,

Caroline DOUCERAIN

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet, à quatorze heures,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Maryvonne AFFAIROUX - Kahina ANDRADE - - Odile CONROY - Elsa DOUMENS - Nicole MARCHAIS - Claude MASSÉ - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - François DONCOEUR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Sarah ANDRÉ ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD
MME Sylvie GÉRARD ayant donné pouvoir à MME Arlette PEYTOUR
M Jean-Luc ROCUET ayant donné pouvoir à MME Claude MASSÉ

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

MME Houria BENSEKHRIA

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Arlette PEYTOUR

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget du Centre communal d'action sociale pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et personnes âgées, qui se déroulera du 3 au 9 octobre 2022, un atelier floral proposé par le fleuriste de Jouy-en-Josas, sera organisé à destination des seniors ;

CONSIDÉRANT que cette activité est trop onéreuse pour être supportée en totalité par le budget du CCAS de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que cette activité soit proposée ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Arlette PEYTOUR, Vice-présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer la participation financière des seniors pour cette activité proposée dans le cadre de la Semaine Bleue 2022, comme suit :

- Atelier floral : 20 €

PRÉCISE que la participation financière sera réglée directement au CCAS par chèque à l'ordre du Régisseur des recettes du CCAS des Loges-en-Josas ;

DIT que les recettes seront imputées sur le budget de fonctionnement du CCAS à l'article 758 ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ :14
MAJORITÉ REQUISE :8
POUR :14
CONTRE :0
ABSTENTION :0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 11 JUIL. 2022

La Présidente,

Caroline DOUCERAIN

PREF. 79
190722